DEPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE TROYES IV



JMV/LAP/YD

NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité ------ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Saint-Julien-les-Villas,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loin° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

ARRETE:

Article 1er:

A compter du 18 mai 2018, Jade BONAMY est nommée délégué à la protection des données à caractère personnel.

Article 2:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à l'agent.

